

Contrat de Location type

Entre les soussignés :

Sylvie Koutzenko, désigné le bailleur, demeurant à
12 parking de la volane 07600 VALS LES BAINS
Tél. **04 75 94 01 56 // 06 18 41 19 01**

Site Internet : terrassesdelavolane.com

Mail : koutzenkosylvie@hotmail.com

Et : **M. et Mme**
tél port. :

Désignation du bien

L'appartement d'une surface de ... m2 environ, pour 2 personnes maximum, est situé
12 parking de la volane 07600 Vals les Bains.

Durée

La location commencera le à partir de 16h00 et se terminera le à 11h00.

Le loyer

Le montant de la location est de€, comprenant l'accès Internet wifi, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité.

Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé » et un chèque d'acompte de€(au nom Mme Koutzenko) ou par virement bancaire (soit 30% du montant total de la location doit nous parvenir pour bloquer la réservation. Le solde soit€ sera versée le jour de l'arrivée par **chèque, espèces ou chèque vacances**, au moment de l'état des lieux. En plus sera facturée la taxe de séjour en vigueur (0,91€/jour/adulte pour classement ** et 1,11€/jour/adulte pour classement ***). En cas d'annulation, à moins de 30 jours de la date d'arrivée, pour toute raison autre qu'un confinement, il vous sera retenu le chèque d'acompte.

Autres services

prêt de draps et taies d'oreillers (15€ à 20€/lit), prêt de serviette de toilette (10€/personne).
Les animaux ne sont pas acceptés.

Dépôt de garantie

Une caution de **400 €** par chèque(non encaissé) ou espèces, vous sera demandée à la remise des clés en plus du solde. Elle vous sera restituée à votre départ (ou par courrier si départ avant 9h), déduction faite des éventuelles détériorations ou remise en état.

Nettoyage des locaux

Vous avez la possibilité de prendre un forfait ménage au prix de **40** ou **60€** suivant surface (départ avant 10h). Si à votre départ, votre logement n'est pas suffisamment nettoyé, cette somme pourrait être retenu sur la caution.

Conditions générales

Les locataires s'engagent à occuper les lieux personnellement, à les habiter « en bon père de famille », à les entretenir en l'état d'arrivée, à ne pas fumer à l'intérieur, à veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas perturbée, et à avoir une assurance responsabilité civile.

Fait à Vals les Bains

le

Signature des locataires
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

Le bailleur

